

96

SARL ARTEC 4 rue de la Coumanine 09120 CRAMPAGNA Tel. : 05.61.05.35.29 Fax : 05.61.05.32.05	Prévention des risques « amiante »	Réf : Ins-amiante V b Date : 09/01/2015 Page : 1/1
--	---	---

SONT INTERDITS

Tous les percements dans les immeubles dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} juillet 1997 et qui ne disposent pas de DTA (dossier technique amiante) stipulant l'absence d'amiante.
Toutes ouvertures des dalles de faux-plafond sans avoir vérifié au préalable l'absence d'amiante.

SONT AUTORISES

Tous les percements dans les immeubles dont le permis de construire est supérieur au 1^{er} juillet 1997 ou qui disposent de DTA (dossier technique amiante) stipulant l'absence d'amiante.
Les percements dans les matériaux suivants : brique brute, béton brut, béton non moulé, parpaing brut, bois brut et pierre nue...

Pour l'activité Télécom :

Lors de l'appel préalable, il est demandé au client s'il connaît la date de création de l'immeuble et s'il peut se procurer le DTA auprès de son propriétaire.

Pour l'activité Electricité :

Lors de l'analyse du chantier par le responsable d'activité, ce dernier demande au client ou maître d'œuvre s'il connaît la date de création de l'immeuble et s'il peut se procurer le DTA.
L'information est enregistrée sur l'analyse des risques du formulaire « étude de prix ».

Jour J (toutes activités) :

Acteurs	Logigramme	Supports
Technicien	Besoin de percement ou ouverture de dalles ?	OT DTA
Technicien	Immeuble construit après le 01/07/1997	
Technicien	Le client a un exemplaire du DTA qui précise qu'il n'y a pas d'amiante là où l'on intervient	
Technicien	Solution de contournement possible et validée par le client ? (passage par un autre chemin, collage, agrafage, utilisation de fourreaux existants)	
Technicien	<ol style="list-style-type: none"> 1) Ne pas réaliser l'intervention 2) Remettre la « lettre type » au client 3) Avertir la CA en Télécom ou son responsable en électricité 4) Relever l'intervention en échec (Télécom) 	Lettre type

OT : Ordre de travail (d'orange)

DTA : Dossier technique amiante

Société ARTEC

4, rue de la Coumanine

09120 CRAMPAGNA

Tél : 05 61 05 35 29

Fax : 05 61 05 32 05

Mail : siege@artecbtp.fr

Madame, Monsieur,

ARTEC se doit de garantir en toutes circonstances la santé et la sécurité de ses techniciens et de ses clients.

L'intervention que nous avons programmée avec vous aujourd'hui ne peut être finalisée car un percement (ou autres travaux) s'avère nécessaire et notre technicien, respectant les consignes de sécurité qui lui ont été transmises par notre entreprise dans le respect de la réglementation, ne peut réaliser cette opération sans l'assurance préalable d'une absence d'amiante.

Cette opération nécessite de pouvoir consulter au préalable le dossier technique amiante ou tout document équivalent permettant le repérage des matériaux contenant de l'amiante afin d'effectuer une évaluation des risques inhérents à ce composant, et de garantir une intervention sans aucun danger.

A défaut d'avoir pu consulter de tels documents, il a recherché avec vous une solution de contournement au percement (ou autres travaux) ; solution qu'il n'a pu trouver ou qui n'a pas recueilli votre accord. Notre technicien n'est pas en mesure de poursuivre sa mission, au vu de notre exigence du respect des consignes de sécurité.

Aussi, nous vous invitons, soit à nous mettre à disposition un dossier technique amiante montrant l'absence de ce matériau dans les zones nécessitant un percement (ou autres travaux), soit à vous rapprocher d'une entreprise spécialisée pour effectuer le percement (ou autres travaux).

Lorsque cette mise en sécurité sera réalisée, vous voudrez bien contacter votre service client habituel afin qu'il convienne avec vous d'une nouvelle intervention dans vos locaux.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Madame, monsieur, mes salutations distinguées.

Le Gérant

M.MAILHAT